

Le 13 Juin 1920.

Acte de Consentement au Mariage de
Corrières - Jean-Baptiste, maçon, domicilié à
Paris. 3. Rue des 2 Ponts.

avec Véronique Marcelle Henriette Marie, domestique,
domiciliée également à Paris. 3. Rue des Deux Ponts.

Délivré par Corrières François, maçon, domicilié
à La Brousse, en cette Commune -

Dessé par Nous, Officier de l'Etat Civil. Conformément
à l'article 1^{er} de la loi du 21 juillet 1896.

Corrières

Jean-Baptiste.

(mis à jour)